



## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP

### Briefing de Bruxelles sur le développement n° 38

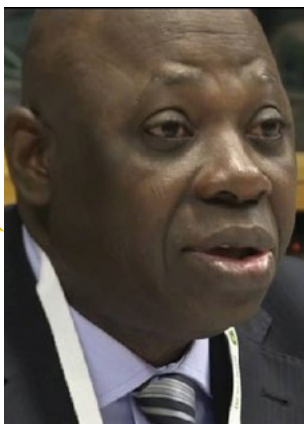
Bruxelles, 27 octobre 2014

Le 27 octobre 2014, le CTA a organisé le 38e Briefing de Bruxelles sur le développement, dans le cadre d'une série de briefings bimestriels sur le développement portant sur des questions rurales et agricoles ACP-UE. Environ 100 participants se sont réunis à Bruxelles pour discuter des grands défis et préoccupations en matière de pêche INN dans les pays ACP, dont plusieurs se sont vus imposer des sanctions en vertu du règlement sur la pêche INN de l'UE.

**Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP** Ce briefing était consacré à la coopération, à l'implication et aux initiatives fructueuses entreprises par divers pays ACP avec des partenaires clés, notamment la Commission européenne, afin de lutter contre la pêche INN et de regagner l'accès au marché de l'UE pour leurs produits de la pêche. Ce briefing faisait suite à celui de 2009, organisé par le CTA sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et ses impacts et enjeux pour les pays ACP. Il s'agissait en effet d'évaluer les progrès dans la lutte contre la pêche INN.

#### Partenaires ayant participé au briefing :

- CTA
- Commission européenne (DG DEVCO et DG MARE)
- Secrétariat ACP (et groupe d'ambassadeurs)
- CONCORD



Alhaji Muhammad Mumuni



Cesar Deben

Dans ses remarques introductives, **Hon. Alhaji Muhammad Mumuni, Secrétaire général du Groupe ACP**, a débuté en soulignant l'importance de l'échange d'idées et du partage d'expériences sur la pêche INN. La pêche INN revêt une importance particulière dans le contexte des enjeux liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le poisson demeure une source importante d'alimentation nutritive de qualité élevée, en particulier pour les populations à faibles revenus des zones rurales. La gestion durable des pêcheries dépend notamment d'un contrôle adapté des activités de pêche et de la mise en œuvre des mécanismes de gestion. Selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production mondiale de poisson a connu une croissance résolue, l'offre de poisson augmentant en moyenne de 3,2 % par an, soit plus rapidement que la croissance démographique (1,6 %). La consommation de poisson par personne est quant à elle passée de 9,9 kg dans les années 1960 à 19,2 kg en 2012. La richesse mondiale agrégée a généré des montants pouvant atteindre jusqu'à

500 milliards USD par an. Les pratiques non durables en vigueur dans le contexte de la pêche INN – pêche illicite dans les zones économiques exclusives (ZEE), telle que la pêche de poissons juvéniles et d'espèces protégées, l'utilisation de matériel interdit et la non-déclaration des ressources – menacent gravement la gestion durable des pêcheries, l'entretien d'écosystèmes sains et le maintien de conditions socioéconomiques stables dans le monde. Ces dix dernières années, la priorité en matière de lutte est passée des navires de pêche INN à leurs prises. Cette évolution appelle des réponses et une sensibilisation efficaces au niveau des pays et des régions, au sein des gouvernements et dans la société civile.

**Cesar Deben, Conseiller principal à la DG MARE (Commission européenne)**, a souligné la nécessité de tenir compte des menaces, des risques et des tendances futures liés à la pêche INN. La pêche INN est comme un virus qui mute et devient de plus en plus difficile à combattre. La stratégie de la Commission européenne

## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP | POINTS FORTS



Michael Hailu



H.E. Roy Mickey Joy



Martin Tsamenyi

de dialogue et de coopération avec les pays où la pêche INN est pratiquée a été critiquée. Cependant, l'équipe dirigée par M. Deben était convaincue qu'il pouvait être néfaste de mettre en œuvre la législation de l'UE sans tenir compte des conséquences des actions, en particulier pour les pays ACP. Le dialogue et la coopération sont essentiels à la stratégie et à la lutte contre la pêche INN. Il ne suffit pas de se contenter d'appliquer des sanctions. De nombreux enseignements peuvent être tirés des quatre premières années de mise en œuvre du règlement de l'UE. Ces enseignements sont positifs pour les pays ACP, qui luttent sans relâche contre la pêche INN et continueront à le faire. Le processus de négociation et de dialogue avec les pays INN suppose des réformes majeures. Pourtant, de nombreux pays ont saisi l'occasion de transformer leur approche de la pêche INN en réagissant à l'avertissement de l'UE et en mettant en œuvre des réformes profondes. La Commission européenne entretient un dialogue constant et cohérent afin de soutenir l'engagement des pays ACP en faveur d'une réforme fondamentale face à la pêche INN.

**Le directeur du CTA, Michael Hailu**, a conclu par ses remarques introductives finales, rappelant au public le rôle central du secteur de la pêche dans les pays ACP, dont plus de 50 sont des États côtiers. Des stratégies durables sont une condition préalable à la lutte contre la pêche INN et ses implications

graves et multiples pour les pays ACP: l'accès des produits de la pêche ACP aux marchés de l'UE, la sécurité alimentaire, l'emploi et les revenus, entre autres. Le briefing fait suite au Briefing de Bruxelles pour le développement de 2009 sur les implications de la conformité et de la non-conformité des pays ACP au règlement de l'UE sur la pêche INN (2010). Le règlement INN vise à renforcer la traçabilité et à établir une liste noire de navires et de pays non coopérants. Il s'agit du premier instrument législatif de l'UE visant à lutter contre la pêche INN à travers des mesures liées au commerce. Le règlement a aidé à promouvoir une meilleure gouvernance, à lutter contre la pêche illicite et à empêcher l'importation de produits de la pêche INN sur les marchés de l'UE. De plus, les pays ACP ont renforcé leurs politiques, leurs cadres légaux et leurs capacités de mise en œuvre afin de se conformer aux règlements sur la pêche INN et d'accéder au marché de l'UE. Une coopération continue et renforcée est nécessaire à tous les niveaux. Face à la demande grandissante de protéines animales liées à l'essor de la classe moyenne dans les pays émergents, la pression sur les réserves halieutiques est particulièrement renforcée. Il est essentiel que l'UE, le Groupe ACP et la communauté internationale luttent efficacement contre la pêche INN.

### Panel 1 : Que savons-nous de la pêche INN dans les pays ACP ?

Le président du premier panel, **S.E. Roy Mickey Joy, ambassadeur de Vanuatu**, a débuté en citant le cas de son pays. Sanctionné d'une carte jaune de l'UE, Vanuatu a encouragé la Commission européenne à envisager la pêche comme une question à part entière dans les futures discussions sur le Fonds européen de développement (FED). Le précédent Briefing de Bruxelles pour le développement sur les PEID avait d'ailleurs souligné l'importance du secteur de la pêche, en particulier pour les économies des PEID. À l'occasion du 38e anniversaire du Groupe ACP, S.E. Roy a souligné qu'il fallait intensifier la coopération Sud-Sud et intra-ACP dans l'agriculture et la pêche.

**Martin Tsamenyi, professeur de droit et directeur de l'Australian National Centre for Ocean Resources and Security (ANCORS) de l'Université de Wollongong**, a pris la parole en premier pour établir un état des lieux de la pêche INN. Si les entraves sont multiples, la première concerne le fait que l'étendue de la pêche INN dans les pays ACP et au niveau mondial demeure largement inconnue. Par ailleurs, il n'existe pas de méthodologie claire d'analyse des chiffres publiés sur la pêche INN. La pêche INN est un processus triple, alliant trois concepts majeurs : il s'agit d'activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ces concepts se chevauchent : la pêche non déclarée peut être illicite ou licite alors que la pêche non réglementée concerne l'action gouvernementale. La notion de

## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP | POINTS FORTS



Cesar Deben



Emmanuel Kaunda

pêche INN fait le lien entre ces trois concepts. Premièrement les activités illicites concernent l'infraction aux législations et aux réglementations sur la pêche. Deuxièmement, elles incluent également toute activité, licite ou illicite, mettant à mal des mesures de conservation internationales, nationales et régionales. La pêche INN résulte notamment de l'échec des gouvernements et des politiques. La pêche INN en tant que sujet est compliquée par la nature transversale de la pêche, qui concerne également d'autres domaines de gouvernance. Alors que les principaux bénéficiaires de la pêche INN sont étrangers, le problème demeure national. Des politiques mondiales, régionales et nationales doivent être mises en place afin de refocaliser l'attention sur la compréhension du concept de pêche INN. Le professeur Tsamenyi a formulé deux suggestions : i) mener à bien une étude mondiale sur la pêche INN et une étude localisée pour les pays ACP afin de déterminer l'impact de ce type de pêche ; ii) adopter des mesures spécifiques et identifier des approches avec des implications pour le marché car c'est là que les impacts sont ressentis. Cet aspect est clairement démontré par la réaction de l'industrie et du gouvernement dans l'urgence lorsque le Ghana a reçu une carte jaune de l'UE.

Les enjeux commerciaux liés à la pêche INN ont été explorés plus avant par **Cesar Deben**,

**Conseiller principal de la DG Affaires maritimes et pêche de la Commission européenne.** Il s'est focalisé sur trois questions : i) la mise en œuvre du règlement sur la pêche INN de l'UE, ii) l'état actuel de la question et iii) les tendances et les perspectives futures en matière de pêche INN. La tendance consistant à se limiter à l'établissement de cartes est problématique. Elle simplifie à l'excès l'approche de l'UE, limitant son rôle à celui d'un arbitre ou d'un gendarme. L'expérience de l'UE elle-même n'est pas fructueuse en matière de politique de pêche, mais elle est parvenue à rectifier le tir grâce à des politiques plus cohérentes. Bien qu'utilisée, l'approche des cartes est selon M. Deben trop simpliste et ne correspond pas au mandat de l'UE ni à son rôle. Néanmoins, le rapport de Las Palmas a souligné une réduction des activités INN depuis la mise en œuvre du règlement de l'UE. Des dialogues ont été lancés avec 46 pays, dont 28 pays ACP, et l'UE maintient actuellement un dialogue avec 31 pays, dont 20 pays ACP. Certains pays ne réagissent pas ou n'ont pas la capacité pour mettre en œuvre les exigences essentielles de la lutte contre la pêche INN, laquelle affecte chaque pays différemment, en fonction de sa taille. Cela appelle également des approches différentes. L'approche des sanctions donne une image négative de l'UE en lui attribuant le rôle d'arbitre, alors qu'elle est plutôt un « gardien de but ». Si les pêcheries régionales et les organisations des États côtiers limitent les activités de

piraterie, quatre nouveaux risques sont apparus : (i) le « carrousel » : le changement de pavillon pour des raisons de commodité ; (ii) l'institutionnalisation de la pêche INN ; (iii) une demande de poisson de moins en moins durable ; (iv) la mondialisation de l'industrie. La responsabilité première de l'État de marché est de lutter contre ces risques. Néanmoins, l'UE est le seul marché qui, à l'heure actuelle, a mis en place des législations adaptées.

L'intervention « Vue d'ensemble de la pêche INN en Afrique : tendances, succès et enjeux d'avenir » a été prononcée par **Emmanuel Kaunda, professeur et vice-recteur de l'Université d'agriculture et des ressources naturelles de Lilongwe (LUANAR), sur le campus de Bunda, au Malawi.** Pour la première fois en Afrique, une stratégie de réforme politique a été adoptée par des ministres africains à Addis-Abeba. Cette stratégie accorde la priorité à la conservation des ressources naturelles, à l'identification des priorités et aux spécifications de la lutte contre la pêche INN. Cependant, les pertes des pêcheries INN surpassent les chiffres avancés dans les statistiques. La stratégie conjointe UE-Afrique de développement des capacités répond directement à la nécessité de créer des réponses régionales efficaces face à la pêche INN. Le professeur Kaunda a présenté une vidéo montrant un exemple couronné de succès de surveillance de la pêche illégale, de protection des ressources au

## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP | POINTS FORTS



Milton Haughton



Moses Amos

large des côtes et de prévention de l'accès au marché des prises illicites. Cela renforce la nécessité de coopérer étroitement au niveau régional, ainsi que l'importance du renforcement des capacités.

### **Milton Haughton, directeur exécutif du mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes,**

s'est exprimé sur la portée de la pêche INN dans les Caraïbes. Le CRFM a été établi en 2002 afin de promouvoir le développement durable et la gestion efficace du secteur marin et de la pêche, ainsi que d'encourager une gestion conjointe des ressources au profit collectif de la région. La consommation de poisson par tête dans les Caraïbes est supérieure à la consommation individuelle mondiale moyenne. Alors que les îles maritimes des Caraïbes perdent des revenus énormes à cause de la pêche INN, celle-ci pose également de nombreuses questions environnementales et de sécurité. On la décrit souvent comme la menace majeure du secteur, en particulier parce qu'elle vise des espèces à valeur élevée. Le projet ACP Fish II a aidé le CRFM à préparer une stratégie régionale et à produire une petite étude. Cependant, ici également, le concept même de pêche INN pose problème à cause de l'absence d'études et d'informations sur la pêche INN, ainsi que de l'impossibilité de quantifier les coûts économiques et sociaux. S'il s'agit d'un problème majeur pour la gestion durable de

la pêche, des faiblesses essentielles peuvent être identifiées : un cadre juridique obsolète, des sanctions inadaptées et des pénalités faibles. Par exemple, dans de nombreux cas, la valeur du produit est supérieure à l'amende imposée, ce qui ne dissuade ni ne pénalise les auteurs de manière effective. Le travail de la FAO, de l'UE, du Groupe ACP et du CTA sur la pêche INN a inspiré la région des Caraïbes et a permis de mettre les pêcheries en haut de l'agenda des ministres de la pêche, ainsi que d'en faire un secteur clé d'investissement. Plusieurs cadres de lutte contre la pêche INN sont à présent en place : le traité CARICOM de Chaguaramas, la politique du CARICOM sur la pêche et la déclaration de Castries. Le CRFM a identifié les principales étapes à venir dans la lutte contre la pêche INN, notamment l'établissement d'un cadre juridique plus solide et d'un accord plurilatéral sur la pêche INN, ainsi que la coopération avec des pays des Caraïbes qui ne font pas partie de l'organisation, tels que les départements français d'outre-mer et les pays d'Amérique centrale.

L'expérience ACP a été approfondie par **Moses Amos, directeur en charge de la pêche du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP)**, qui a proposé un état des lieux pour la région du Pacifique. L'océan Pacifique est une surface immense de 30 millions de kilomètres carrés de mer, qui fournit 60 % de l'approvisionnement mondial en thon, soit 6 milliards USD

chaque année. Face à la pêche INN, l'approche politique du Pacifique est triple : au niveau national, sous-régional et régional. La compatibilité à chaque niveau renforce et uniformise l'approche de la pêche INN. Deux organes régionaux, le SCP et l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA), aident les pays à développer des mesures afin de lutter contre la pêche INN. Le cas particulier de Vanuatu a montré que la carte jaune de l'UE a été un « mal pour un bien ». En effet, les progrès ont depuis été importants : le gouvernement a redirigé des fonds vers le domaine de la pêche, ce qui a permis d'augmenter les revenus. Toutefois, un soutien permanent est nécessaire. Les pays ont besoin d'un soutien financier et d'une assistance pour comprendre la législation de l'UE. Une stratégie devrait donc être développée afin de garantir la mise en place d'un partenariat pour la lutte contre la pêche INN. Un marché adapté, des contrôles commerciaux et des restrictions peuvent y contribuer, tout en sauvegardant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Face à des implications sociales, économiques et environnementales majeures, il convient de remédier à la faiblesse de la gouvernance et de la législation en matière de lutte contre la pêche INN.

**Les questions et les commentaires** ont été l'occasion de citer des exemples concrets de divers États. Des doutes ont été exprimés quant à l'approche d'interdiction globale

## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP | POINTS FORTS



Hanno Rumpf



Inoke Udolu Wainiqolo



Robert Robinson

de la pêche INN et la nécessité de partager les bonnes pratiques a été réaffirmée. L'ONUDI a demandé comment l'UE compte renforcer son approche de la pêche INN avec d'autres régions et acteurs sous-régionaux afin d'encourager un dialogue permanent et renforcé, au-delà du dialogue bilatéral. Un participant s'est déclaré particulièrement intéressé par le dialogue entre l'UE et la Chine sur les activités de cette dernière dans les eaux africaines. Le représentant de l'UE a rappelé que le dialogue de l'UE avec les pays tiers est strictement confidentiel. La question de l'assistance spéciale a été soulevée, en particulier pour les États fragiles confrontés à des défis multiples. Ebola a été mentionné comme un fardeau supplémentaire pour les pays en développement d'Afrique de l'Ouest.

### Panel 2 : Expériences fructueuses de lutte contre la pêche INN dans les pays ACP

**S.E. Hanno Rumpf, ambassadeur de Namibie et président du groupe de travail sur la pêche du Groupe ACP**, a présidé le deuxième panel et a souligné l'importance de l'engagement dans la lutte contre la pêche INN dans les pays ACP. Il a insisté sur l'exemple de la Namibie, qui est parvenue à mieux contrôler ses eaux territoriales après son indépendance.

La première présentation sur les « Succès de la lutte contre la pêche INN : le cas de Fidji » a été proposée par **Inoke Udolu Wainiqolo, Secrétaire permanent en charge de la pêche du gouvernement de Fidji**. Fidji est l'un des principaux États de pavillon du Pacifique, avec 99 navires immatriculés. La pêche au large des côtes contribue au PIB à hauteur de 2,7 %. Les principaux marchés d'exportation sont le Japon, les États-Unis et la Thaïlande. L'UE est en train de devenir un nouveau marché d'exportation prioritaire, en particulier dans le cadre de l'accord de partenariat économique UE-Pacifique. En 2012, le conseiller principal de la DG Mare a visité Fidji et a confirmé l'absence de cadre juridique et réglementaire adapté et le manque de capacités de surveillance de la pêche INN. La législation est obsolète et les ressources humaines et financières ne sont pas suffisamment importantes. Fidji s'est vue imposer une carte jaune et a failli perdre l'accès au marché de l'UE, ce qui a contraint le gouvernement à se plier aux exigences de l'UE. Des cadres législatifs et politiques tels que le Fiji Offshore Management Decree ont été mis en place. Le gouvernement s'est également engagé à divers niveaux et des mesures supplémentaires ont été adoptées afin de renforcer la division de la pêche au large des côtes : la mise en place de la section d'enquête de cette division, la certification obligatoire pour les navires et des protocoles d'entente avec des organes centraux à Fidji et

dans d'autres îles, notamment les forces de police et l'unité de renseignement.

L'expérience du gouvernement de Belize a été présentée par **Robert Robinson, directeur adjoint de l'unité de la pêche en haute mer du ministère des finances de Belize**. M. Robinson s'est penché sur le processus de mise en œuvre du cadre administratif et législatif nécessaire à la lutte contre la pêche INN. Le 15 novembre 2012, Belize a été identifié comme un pays tiers non coopérant et a été invité à collaborer étroitement avec la Commission européenne afin de remédier à la situation. En juin 2013, le gouvernement de Belize avait repris le contrôle du registre du commerce maritime international et du registre des entreprises internationales. Afin d'harmoniser et de normaliser les activités de ces organisations, le gouvernement de Belize a pris la décision stratégique d'ajouter les questions relatives à la pêche aux activités du ministère des finances. Si Belize a pris des mesures concrètes telles que la loi sur la pêche en haute mer, il était déjà un peu tard : le pays a malgré tout été identifié comme non coopérant en novembre de la même année. Belize a continué de jeter les bases nécessaires, notamment en mettant en place l'Unité de la pêche en haute mer de Belize, afin de réglementer, de gérer et de contrôler la pêche en haute mer. Cependant, la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion et de contrôle ne supprime pas Belize de la liste des pays non

## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP | POINTS FORTS



Martin Tsamenyi



Aliou Diallo



Olivier Laboulle

coopérants. En effet, Belize a encore un long chemin à parcourir en droit international et souhaite collaborer afin d'encourager les efforts unilatéraux de lutte contre la pêche INN.

« L'exemple du Ghana : partage de l'expérience de mise en œuvre de la législation de lutte contre la pêche INN », a été présenté par le **professeur Martin Tsamenyi, directeur d'ANCORS**. Les problèmes du Ghana sont largement considérés comme liés à des problèmes régionaux, en particulier en l'absence de frontières maritimes. Le Ghana est connu comme un État de pavillon traditionnel, où les navires immatriculés doivent être ghanéens de nationalité ou à travers l'entreprise qui les détient. Le processus de contrôle auparavant en place était clairement inadapté et la législation existante a été déclarée obsolète. Au Ghana, comme dans d'autres pays, le vide politique était évident en matière de gestion des pêcheries. Face à cette lacune, les institutions ont décidé de retirer la pêche des compétences du ministère de l'agriculture, où elle ne disposait pas des ressources et des réglementations nécessaires, pour la confier au ministère de la pêche dans le contexte postindépendance. Si le secteur de la pêche représente 4,5 % du PIB, 10 % des emplois et 60 % des protéines animales consommées au Ghana, le pays est le troisième État au monde dont la sécurité alimentaire dépend le plus du poisson. Le concept de pêche INN demeurait largement inconnu

et il fallait dépasser la rhétorique en politique pour passer à la mise en œuvre pratique. La mise en place d'un cadre législatif propice a été reconnue comme une condition préalable à la transformation de l'État actuel de la pêche INN. Avec le soutien de la Banque mondiale, notamment, le Ghana s'efforce de transformer son secteur de la pêche à l'horizon 2017. La première étape consiste à mettre en place les paramètres juridiques nécessaires. Cela implique la reconnaissance formelle de la pêche INN, la détermination d'amendes d'un à deux millions USD pour les infractions de pêche INN et de deux à quatre millions USD en cas de récidive. Les violations graves commises par des fonctionnaires sont également sanctionnées et peuvent aller jusqu'au licenciement et à des peines d'emprisonnement. Le cas du Ghana démontre l'engagement de l'exécutif et le soutien politique de haut niveau en faveur de la lutte contre la pêche INN.

L'avant-dernière présentation a été proposée par **Aliou Diallo, ministre-conseil de l'ambassade de Guinée**, qui a résumé les efforts du gouvernement guinéen de lutte contre la pêche INN. Non seulement la pêche est un secteur important, mais les pêcheries INN sont également un problème national et régional. La législation de 1995 doit encore être actualisée. Il s'agit là de la première étape vers un renforcement du cadre juridique et réglementaire dans

le secteur de la pêche INN. Le gouvernement de Guinée a mis en place plusieurs décrets importants dans des domaines essentiels : (i) la surveillance satellite, (ii) les inspections, (iii) le transbordement et (iv) les amendes. Les progrès sont évidents dans les mesures suivantes : la Guinée mène à présent à bien des inspections des navires avant de concéder les licences, lesquelles sont à présent gérées via un système sécurisé. Des quotas sont fixés selon le type de licence octroyé. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées et on a constaté un renforcement des mesures de surveillance. En particulier, 120 observateurs maritimes ont été formés et de nombreuses activités de développement des capacités ont été organisées. Des discussions techniques permettent de continuer à renforcer la lutte contre la pêche INN afin, au final, d'aboutir au retrait du pays de la liste noire. Par ailleurs, depuis l'épidémie d'Ebola, le gouvernement est conscient des impacts négatifs liés pour les populations locales.

La présentation finale d'**Olivier Laboulle, coordinateur de projet pour l'Afrique de l'Ouest de l'Environmental Justice Foundation (EJF), au Royaume-Uni**, a porté sur les « Exemples couronnés de succès de la lutte contre la pêche INN : perspective de la société civile ». Une vidéo introductive de l'un des bénéficiaires en Côte d'Ivoire a montré les difficultés auxquelles les pêcheries

## Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : expériences couronnées de succès dans les pays ACP | POINTS FORTS

artisanales sont confrontées dans les zones exclusives côtières (ZEC). L'approche de l'EJF se focalise sur la responsabilisation des populations locales. Par exemple, l'EJF fournit des caméras vidéo afin d'encourager l'enregistrement des activités de pêche INN et envoie des alertes INN afin de s'assurer que des sanctions sont appliquées. L'EJF a reconnu que le règlement sur la pêche INN a même encouragé le secteur des ONG, conséquence très positive basée sur la collaboration entre les

parties prenantes du secteur en matière de lutte contre la pêche INN. Au total, l'EJF a envoyé 15 alertes INN, ce qui a permis de sanctionner les navires et de garantir que les chalutiers ne soient pas autorisés à pénétrer dans les ZEC. L'EJF a reconnu qu'il était dommage que les pêcheurs artisanaux soient contraints à recourir à la pêche INN mais recommande une approche permanente impliquant les divers acteurs du secteur afin de lutter contre ce phénomène.

Les **questions** ont porté sur le développement des capacités, l'accès aux études existantes et, une fois encore, l'importance du partage des bonnes pratiques disponibles à ce jour. Les réponses ont confirmé qu'il fallait continuer à prendre des mesures, à échanger les connaissances et à progresser sur les questions de pêche INN.

**M. Hailu** a conclu en mentionnant quelques résultats pratiques du briefing sur la pêche INN.

### En savoir plus en ligne :

- Briefings de Bruxelles : [www.brusselsbriefings.net](http://www.brusselsbriefings.net)
- Document informatif : <http://tinyurl.com/osa756m>
- Rapport préparé par Yentyl Williams, assistant de recherche en charge du commerce régional, et Isolina Boto, en charge du Bureau du CTA de Bruxelles.